



## Procès verbal du conseil d'école du jeudi 15 octobre 2020 à 18h00

<p><u>Education Nationale Présents :</u> Directeur par intérim de l'école et Président : M. Delrieu Enseignants de l'école : Mmes Bougourd, Gruhn, Devilliers, Audiguier, Pondruel, Trarieux, Thuiller</p> <p><u>Excusée :</u> Mme Champagnac (Inspectrice de l'Education Nationale)</p>	<p><u>D.D.E.N :</u></p> <p><u>Excusé :</u> M. Moyon</p>	<p><u>Représentantes des parents d'élèves</u></p> <p>Mmes Rasolo, Labehri, Nicol, Sainte-Rose, Périnet, M. Joseph</p>	<p><u>Représentants municipaux :</u></p> <p>M. Paris</p>
--	---	---	--

### 1- Organisation interne du Conseil d'école

#### 1.1. Présentation des membres du conseil d'école

#### 1.2. Désignation du secrétaire de séance : Mme Amélie Audiguier

#### 1.3. Changement de mode de vote pour les élections des représentants de parents d'élèves.

A l'unanimité, les membres du Conseil d'école ont adopté le choix du vote **uniquement par correspondance** pour l'année 2021-22. Il n'y aura donc plus de bureau de vote "physique" à l'école le jour des prochaines élections des représentants de parents d'élèves.

### 2- Organisation générale de l'école

#### 2.1. Les élections des représentants de parents d'élèves

Bilan des élections. Elles se sont bien déroulées, il n'y a pas eu d'incident. Nous avons eu cette année 110 votants pour 298 inscrits. Le taux de participation est de 36,91% (2019 : 29,38%), ce taux est supérieur à celui de l'an dernier. Lors du dépouillement, le nombre de bulletins nuls était de 21.

4 sièges ont été attribués aux candidats de la FCPE et 2 sièges aux candidats de la PEEP. Les noms des parents élus pour l'année 2021-2022 sont indiqués sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école.

#### 2.2. Le règlement intérieur 2020-2021

Le règlement intérieur a été adopté à l'unanimité par les membres du conseil avec l'ajout d'un paragraphe sur le port du masque (cf. ci-dessous, paragraphe 2.2). Il sera transmis et signé par les familles par l'intermédiaire du cahier de liaison. Nous renouvelerons la mise en place du coupon d'émargement joint dans le cahier de liaison permettant ainsi que le document soit conservé par les familles.

#### 2.2. Protocole sanitaire – port du masque

L'équipe éducative a remarqué des manquements réguliers au port du masque chez les parents à l'entrée ou à la sortie. Rappel du protocole sanitaire qui stipule que le port du masque est obligatoire, couvrant le nez et la bouche, pour toute personne de plus de 11 ans dans l'enceinte de l'école (cour de récréation et bâtiments). De plus, l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre élargit cette obligation à un périmètre de 50 mètres autour des établissements scolaires (ainsi que des crèches et des centres de loisirs).

### 3- Vie de l'école

#### 3.1. Bilan de la rentrée

L'école compte actuellement : 168 élèves répartis en 6 classes : PS6 Nathalie Devilliers (26 élèves), PS5 Amélie Audiguier, en attendant le retour de Mme Louisa (28 élèves), MS4 Claudine Gruhn (27 élèves), MS3 Anne Bougourd (28 élèves), GS2 Hervé Delrieu et Amélie Thuiller (30 élèves) et GS1 Lise Pondruel et Nadège Trarieux (29 élèves). Cette année il y a uniquement des classes à simple niveau.

La rentrée s'est bien déroulée. Les élèves de petites sections ont été accompagnés par leurs parents pendant les deux premiers jours.

L'équipe enseignante constate relativement peu de pleurs et relativement peu d'accident (propreté).

Récréations : Les horaires des récréations sont les suivants :

9h40-10h10 : classes de Mmes Devilliers, Gruhn, M. Delrieu / Mme Thuiller et 10h15-10h45 : classes de Mmes Audiguier, Bougourd et Pondruel / Trarieux

Une récréation l'après-midi : 15h30-16h00 : pour les classes de Petites, Moyennes et Grandes Sections.

Enfin, un rappel sera fait dans le cahier de liaison et le règlement intérieur pour informer qu'il est interdit de donner de la nourriture aux enfants sur le temps scolaire (sac à dos ou par les grilles du parc), et que les contacts avec les enfants, lorsqu'ils sont dans la cour de récréation, sont interdits.

La sieste : La capacité du dortoir est de 70 couchages. Chaque enfant dispose d'un lit personnel avec un drap housse changé chaque semaine (le mardi lors du passage vers le centre de loisirs) et d'une couverture.

#### 3.2. RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté)

Ce réseau intervient auprès des élèves présentant des difficultés d'intégration ou de comportement. Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves.

Ils aident les enseignants à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Il y a :

- les aides spécialisées à dominante pédagogique : Ces aides concernent les élèves qui ont des difficultés pour comprendre et apprendre dans le cadre des activités scolaires.
- les aides spécialisées à dominante rééducative : Ces aides concernent les élèves pour lesquels il faut faire évoluer le rapport aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires.
- le suivi psychologique : À partir de l'analyse de la situation particulière d'un enfant et en liaison étroite avec la famille et les enseignants, il recherche des solutions adaptées.

Ce réseau qui est un véritable soutien pour les familles et les enseignants.

#### 3.3. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Ces activités concernent les enfants présentant des besoins particuliers, dans le cadre d'une prévention (problème de repérage spatial, graphisme...) ou bien lorsqu'une activité de classe inscrite dans le projet d'école nécessite d'être menée en petit groupe d'élèves. Ces activités sont prises en charge par les enseignants de l'école et ont lieu trois fois par semaine **le lundi, mardi et jeudi sur le temps du midi** 11h45 -12h15. Durant ces moments privilégiés d'apprentissage en petit groupe, l'équipe cible le langage et la numération. Les aides plus spécifiques relèvent du RASED. Toutefois un élève aidé par le RASED peut bénéficier des APC, les deux suivis étant complémentaires.

### 3.4. Le projet d'école 2015-2020

En raison du confinement, le projet d'école est reconduit pour une année supplémentaire.

Les trois axes sont :

- Faire observer, comprendre et transformer des images,
- Mobiliser le langage dans des situations variées et complémentaires,
- Développer les compétences langagières (structure, lexique).

### 3.5. Relation enseignant-famille

La réunion d'informations aux parents pour toutes les classes s'est bien déroulée. En raison sans doute de la situation sanitaire, peu de parents étaient présents pour ce rendez-vous de début d'année (environ une quinzaine par classe).

**Le cahier de liaison** est l'un des liens entre les familles et l'enseignant. Il est **nécessaire de le signer** à chaque lecture (cette signature permet aux enseignants de s'assurer de la lecture des informations diffusées) et de le **rapporter rapidement en classe** (pensez à le sortir du sac pour le rendre à l'enseignant). Il est rappelé aux familles de **bien renseigner les documents des personnes autorisées à venir chercher leur enfant**. Pour toute demande de rendez-vous ou d'information, vous devez utiliser ce cahier.

A l'école, lors de l'accueil des élèves de MS et de GS, ne pas hésiter à transmettre des informations pour les enseignants via l'ATSEM qui se trouve à l'entrée. Elle les transmettra à l'enseignant concerné. Il est rappelé aux familles d'avoir une attitude courtoise auprès des ATSEM de l'école. Elles font partie intégrante de l'équipe éducative.

Deux rencontres individuelles sont prévues avec les enseignant(e)s afin de faire un point sur les acquis mais également sur le comportement scolaire de leur enfant. La première rencontre aura lieu la **semaine du 1er Février au 5 février 2020**. La seconde se déroulera la semaine **du 21 au 25 juin 2020** pour toutes les classes. Il est à noter que ces rencontres sont des moments privilégiés pour échanger sur ce que fait chaque élève et surtout parler des éventuelles difficultés des élèves. Enfin, on rappelle que depuis la rentrée 2015, à l'école maternelle, il n'existe plus de livret scolaire individuel mais des cahiers de réussites. A la fin de la GS, une synthèse des acquis de l'élève sera remise aux familles.

### 3.6. PEDT (Projet Educatif Territorial)

Le Projet Educatif Territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation (élus, parents, associations, enseignants...). C'est un cadre qui permet à ces acteurs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations des enfants.

### 3.7. Coopérative

A l'heure actuelle, le compte de la coopérative scolaire présente un solde créditeur de 5 099 euros, après distribution des coopératives de classes et avant les dons des familles. Cette année, un seul appel aux dons sera effectué au mois de novembre.

### 3.8. Sorties, projets, événements

#### 1. Les sorties et spectacles à venir :

- **Exposition à la graineterie** : en raison de la situation sanitaire, les services culturels ne peuvent pour l'instant proposer autant d'expositions que les précédentes années.

**Exposition « 13<sup>ème</sup> Biennale de la jeune création » :**

- Le 13 octobre 2020 : pour la classe GS1 de Mmes Pondruel et Trarieux (après-midi)

- Le jeudi 5 novembre 2020 : pour la classe MS4 de Mme Gruhn (matin)

- Le vendredi 6 novembre 2020 : pour la classe MS3 de Mme Bougourd (matin) et la classe GS2 de Mme Thuiller / M. Delrieu (après-midi)

- **Spectacles à la graineterie** – Un spectacle à prévoir pour les MS et GS en fonction des disponibilités et de l'évolution de la situation sanitaire. Pour les PS, le spectacle « Ma maison fait clic clac » est prévu le vendredi 18 décembre au matin.
- La **sortie commune de fin d'année** aura lieu le lundi 10 mai 2021, le lieu n'est pas encore défini.

#### 2. Les projets

- Les classes de GS débutent l'activité **Roller** le 05/11/20 pour la classe de M. Delrieu / Mme Thuiller (les jeudis) et le 06/11/20 pour la classe de Mmes Pondruel et Trarieux (les vendredis).
- Le **projet rugby** devait être renouvelé. Une réunion de préparation aura lieu en novembre avec les intervenants du ROC-HC et les enseignants de GS.
- Les classes de GS participeront à 4 **séances de natation** lors de la dernière période (du 31/05/21 au 25/06/21). La classe de Mmes Pondruel et Trarieux ira à la piscine les lundis, la classe de M. Delrieu les vendredis. Nous avons besoin de parents pour accompagner les enfants dans l'eau.

#### 3. Les événements de l'école

- Le **photographe** est passé à l'école le vendredi 2 octobre pour les photos de classe et les portraits individuels.
- **Animation avec le « Centre Kapla® »** à l'école pour toutes les classes le mardi 10 novembre.
- La **fête de la galette** aura lieu le lundi 18 janvier 2021.
- Un **carnaval pour les enfants** sera organisé le lundi 22 mars. Des coiffes et des plastrons seront fabriqués à l'école en fonction des projets de classe. Pas de déguisement venant de la maison.
- Une exposition organisée par les élèves et les enseignants de l'école aura lieu le 18 juin lors de **la fête de fin d'année**. Les fédérations de parents d'élève renouvellent leur souhait d'organiser ce jour-là une kermesse avec des stands de jeu et la vente de boisson et gâteau. En fonction évidemment de l'évolution de la crise sanitaire.

### 3.9. PAI. / PMI / Médecine scolaire

Si un enfant est sujet à une allergie, une intolérance alimentaire ou une maladie chronique, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être mis en place et signé par le médecin scolaire afin de pouvoir administrer les médicaments prescrits au sein de l'école. Pour les allergies alimentaires, les parents devront fournir un panier repas à leur enfant. Afin de mettre en place ce PAI, les parents doivent contacter le Centre Médico-Scolaire de Sartrouville (tél. : 01.39.13.62.91 et mail : cms.sartrouville@ac-versailles.fr). Le PAI est à renouveler chaque année scolaire.

L'infirmière et le médecin de la PMI réaliseront un bilan médical pour les enfants de MS. Chaque famille sera prévenue individuellement. Nous n'avons pas encore de date à communiquer.

Mme Cerqueira, l'infirmière scolaire, nouvellement nommée, et le Dr. Duclère, médecin scolaire, interviendront auprès de certains enfants de GS pour le bilan de santé des 6 ans ou sur demande des enseignants. Les autres élèves passeront cette visite médicale au CP.

### 3.10. Périscolaire

Les fédérations de parents d'élèves demandent au périscolaire :

- s'il est possible d'avoir une journée type (matin-midi-soir) avec les types d'activités proposées, la répartition des groupes dans les salles, le nombre d'encadrants par groupe
- s'il est possible d'avoir un trombinoscope de la nouvelle équipe d'animatrices et animateurs
- Si des animateurs ont été recrutés depuis la rentrée ? *Une animatrice supplémentaire a été affectée à notre école depuis fin septembre.*

- s'il est possible d'avoir accès au bac des vêtements trouvés sur le temps scolaire. *Les bacs seront sortis les vendredis matin et soir dans la cour pour que les familles puissent retrouver les vêtements égarés.*

### **3.11. Divers**

- Afin de pouvoir permettre aux enfants de sortir en récréation le plus souvent possible, même en cas de pluie très fine ou de bruine, l'équipe enseignante demande aux parents de penser à **habiller les enfants de façon adaptée**, en fonction de la météo du jour : vêtements de pluie imperméables, chaussures étanches...
- Les familles n'entrant plus dans les locaux actuellement, des photos des décorations, ainsi que des événements de l'école seront mis en ligne sur le site de l'école (<http://www.mat-piaget-houilles.ac-versailles.fr/>). Il est demandé par les fédérations de parents d'élèves si l'ajout des dates importantes est possible sur le calendrier du site. *Cela va se réaliser prochainement.*

## **4- Moyens**

### **4.1. Locaux**

Merci aux ATSEM pour leur travail et leur efficacité concernant le nettoyage et la réinstallation des classes après l'utilisation de ces dernières par le centre de loisirs durant l'été.

Les membres du Conseil d'école demandent où en sont :

- la réparations du toit après les fuites lors de fortes pluies
- le nettoyage du sable du bac à sable : une bâche a été posée
- le nettoyage des regards et des égouts dans la cour de récréation
- le brise-vue autour de la cour
- le bac de douche dans les classes de PS

*Ces sujets sont à l'étude ou en cours de réalisation.*

### **4.2. Commandes**

Les enseignants ont apprécié de revenir à un système plus simple et plus pratique de commande (pour eux) auprès du prestataire choisi. Ils regrettent néanmoins le manque de choix dans certaines fournitures spécifiques et essentielles en maternelle : feutres, gommes, ciseaux, colle... *La réglementation pour les marchés publics ne permet pas à la municipalité de choisir des marques particulières de fournitures ou des articles spécifiques auprès de leurs fournisseurs.*

### **4.3. Sécurité**

L'exercice alerte incendie trimestriel doit avoir lieu le vendredi 16 octobre.

Pour l'instant, pas de d'exercice PPMS prévu. Nous remercions Mme Hertig et la Mairie pour le meuble PAI et les talkie-walkie supplémentaires, nos zones de confinement ayant évolué depuis 2 ans (passant de 1 à 2).

### **4.4. Travaux de maintenance**

Depuis le début de l'année, la plupart des interventions demandées ont été satisfaites. Nous remercions les services municipaux pour leur réactivité et leur efficacité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00. Le prochain Conseil d'école se tiendra le jeudi 11 mars 2021.

Le compte rendu du conseil d'école restera affiché dans le panneau extérieur de l'école, disponible sur le site internet de l'école (<http://www.mat-piaget-houilles.ac-versailles.fr/>) ou bien transmis aux familles sur demande écrite.

A Houilles, le 02 novembre 2020

La secrétaire,  
Amélie AUDIGUIER



Le président,  
Hervé DELRIEU

